

Liste des pièces à fournir

- ☞ **Formulaire CERFA N° 15651*01 pour la déclaration de mise en location**
- ☞ **Formulaire CERFA N° 15652*01 pour l'autorisation préalable de mise en location**
- ☞ **Dossier Diagnostic Technique (DDT)**

Le dossier de Diagnostic Technique doit **obligatoirement** être annexé au contrat de location. (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 relative aux rapports locatifs : article 3-3).

Il comprend :

1. **Diagnostic de Performance Energétique (DPE)**. Daté de moins de 10 ans
2. **Constat de Risque d'Exposition au Plomb (Crep)**. Daté de moins de 6 ans
Si permis de construire délivré est antérieur au 1^{er} janvier 1949
3. **État de l'installation intérieure d'électricité et de gaz**, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. Durée de validité de 6 ans
Si l'installation intérieure d'électricité a plus de 15 ans
4. **État des risques et pollutions** (naturels, miniers, technologiques, sismiques, radon*...) permettant de savoir si le logement est situé dans une zone à risque. Formulaire valable 6 mois.
Si le bien est situé dans les communes concernées
5. **Copie de l'état mentionnant l'absence d'amiante** ou, le cas échéant, la présence de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante
Si permis de construire délivré est antérieur au 1^{er} juillet 1997

☞ **Photos :**

- Salle de bain
- Salon
- Cuisine
- Chambres
- Façades extérieures